

HISTORIQUE ET DESCRIPTION DE L'ÉDIFICE

RESTAURATION ET MISE EN VALEUR DE LA CRYPTÉ DE L'ÉGLISE PAROISSIALE SAINT-SÉBASTIEN DE DIEULOUARD

Aux portes de la Petite Suisse Lorraine, sur le chemin de Saint-Jacques de Compostelle, la commune de Dieulouard possède un patrimoine dont l'intérêt historique n'est pas à démontrer. L'église Saint-Sébastien, déjà riche de ses trois peintures du XVIII^{ème} siècle dites remarquables (« Saint Nicolas », « La Vierge au Rosaire » et « le Martyr de Saint Sébastien ») possède également une crypte inscrite au titre des Monuments Historiques.

Dans la continuité des travaux de restauration des façades et du clocher de l'église, la commune de Dieulouard souhaite parachever la mise en valeur de ses richesses historiques vieilles de plusieurs siècles, comme en témoignent les vestiges imposants de son château médiéval.

Aux alentours des années 1000, Dudon, prévôt de la collégiale de Montfaucon et primicier de la cathédrale de Verdun fait construire, sur le site de l'actuelle église paroissiale, une chapelle, placée sous le vocable de Saint-Sébastien destinée à l'usage des défenseurs du château. C'est en 1481, sous l'impulsion du doyen de la collégiale Saint-Laurent et curé de Dieulouard Jean Mengin que la chapelle Saint-Sébastien devient église paroissiale.

Comme le château, l'église a été ravagée à plusieurs reprises au cours du Moyen-âge. Consacrée en 1504, elle aura encore à subir différentes destructions, notamment en 1562 quand elle est dévastée par les Huguenots et lors des deux dernières Guerres Mondiales. Elle est ainsi endommagée par le bombardement du 17 février 1918, tout en échappant, par chance, à une destruction quasi complète : deux bombes qui perforent les voûtes sans exploser, aujourd'hui accrochées sur les piliers de l'église.

L'église Saint-Sébastien et sa crypte semblent avoir également été très tôt associées au culte des reliques de ce Saint. Mais pendant la Révolution Française, les reliques qui étaient dans un bras en bois argenté sont vendues aux enchères publiques, ainsi peut-être qu'« une main en cuivre couverte d'une feuille blanche » qui contenait aussi des reliques du Saint.

La crypte est également associée à l'histoire de Jeanne d'Arc pour laquelle une fête fut organisée en 1909, date de sa béatification. En effet, elle est réputée avoir fait étape à Dieulouard en 1429, reçue par Jean de Dieulouard et avoir prié dans la crypte de l'ancienne église Saint-Laurent, devant la statue de Notre-Dame-des-Grottes, qui dit-on, protège de la mort subite sur les champs de bataille.

Fort de son histoire mouvementée, en plus de permettre de rendre accessible à tous ce lieu, le projet de restauration (en plus de la réfection de l'éclairage, de l'électricité, le traitement en conservation des décors, la réfection des vitraux et l'installation de la statue originale de Saint-Sébastien datée du Moyen-âge ainsi que les ex-votos anciens) consistera à refaire les parements des parois, voûtes, plafonds, largement dégradés par l'humidité. L'état de la crypte nécessite une action lourde de restauration, sans laquelle, elle continuera inexorablement à déperir.

Ce patrimoine cultuel est d'une valeur culturelle et historique forte dont l'aura dépassait largement les simples frontières de la région dans un lointain passé. Aussi, chaque don collecté permettra d'œuvrer en faveur de la sauvegarde de la mémoire historique collective de la Lorraine et de son identité, que l'on soit un amoureux simple du patrimoine ou de l'histoire, un randonneur ou simple visiteur ou même un simple croyant soucieux de conserver les traces du passé...

La Fondation du Patrimoine de Lorraine s'associe à ce projet en lançant une campagne de mécénat populaire à destination des particuliers, des associations et des entreprises !

Oui, je fais un don pour soutenir la restauration de la crypte de l'église paroissiale Saint-Sébastien de Dieulouard (chèque ou l'ordre de « FONDATION DU PATRIMOINE - ÉGLISE DE DIEULOUARD » et j'accepte que mon don soit affecté à un autre projet de sauvegarde du patrimoine porté par la commune, pour le cas où l'opération n'aboutirait pas.

Mon don est de [] euros et je bénéficie d'une économie d'impôt au titre de :

- l'impôt sur le revenu
- l'impôt sur la fortune
- l'impôt sur les sociétés

Votre don donnera lieu à l'envoi d'un reçu fiscal, que vous pourrez joindre à votre déclaration de revenus.

Pour les particuliers, votre don est déductible soit :

- de l'impôt sur le revenu à hauteur de 66% du don (dans la limite de 20% du revenu imposable).

Un don de 100 € = 66 € d'économie d'impôt

- **OU** de l'impôt sur la fortune à hauteur de 75% du don dans la limite de 50 000 €. (Cette limite est atteinte lorsque le don est de 66 666 €)

Un don de 100 € = 75 € d'économie d'impôt.

Pour les entreprises, votre don est déductible :

- de l'impôt sur les sociétés à hauteur de 60% du don (dans la limite de 5 pour mille du chiffre d'affaires).

Un don de 500 € = 300 € d'économie d'impôt.

NOM ou SOCIÉTÉ :

ADRESSE :

MAIL :

Bon de souscription et règlement par chèque à envoyer à :

Fondation du Patrimoine - Délégation Lorraine
62 rue de Metz
54000 NANCY

OU

Faites un don en ligne depuis notre site internet (paiement sécurisé) :

lorraine.fondation-patrimoine.org

Les informations recueillies sont nécessaires à la gestion de votre don. Elles font l'objet d'un traitement informatique et sont destinées au service administratif de la Fondation du Patrimoine. Seul le maître d'ouvrage de la restauration que vous avez décidé de soutenir sera également destinataire : toutefois si vous ne souhaitez pas que nous lui communiquions vos coordonnées et le montant de votre don, veuillez cocher la case ci-contre.

En application des articles 39 et suivants de la loi du 6 janvier 1978 modifiée, vous bénéficiez d'un droit d'accès et de rectification aux informations qui vous concernent ainsi que d'un droit de suppression de ces mêmes données. Si vous souhaitez exercer ce droit et obtenir communication des informations vous concernant, veuillez vous adresser à la délégation régionale dont vous dépendez.

La Fondation du Patrimoine s'engage à affecter l'ensemble des dons à un projet de sauvegarde du patrimoine de la commune, pour le cas où le projet de restauration n'aboutirait pas. La Fondation du Patrimoine s'engage à reverser au maître d'ouvrage les sommes ainsi recueillies nettes des frais de gestion évalués forfaitairement à 5% du montant des dons reçus en paiement de l'impôt sur la Fortune et à 3% du montant des autres dons.

BON DE SOUSCRIPTION

AVEC LE GÉNÉREUX SOUTIEN
des partenaires financiers



Subvention exceptionnelle
du Sénateur
Philippe NACHBAR



Pour plus de simplicité, faire des économies
et préserver l'environnement

Faites un don sur Internet :

lorraine.fondation-patrimoine.org



LA FONDATION DU PATRIMOINE
en quelques mots...



Statut : Créée par la loi du 2 juillet 1996 et reconnue d'utilité publique, la Fondation du Patrimoine est le premier organisme national privé qui vise à promouvoir la connaissance, la conservation et la mise en valeur du patrimoine non protégé par l'État.

Son organisation : La Fondation du Patrimoine est une organisation décentralisée. Son action s'appuie sur un réseau de délégués départementaux et régionaux, tous bénévoles.

Ses moyens d'action : Pour son action, la Fondation du Patrimoine dispose d'instruments très incitatifs.

Le label facilite la restauration de bâtiments appartenant à des propriétaires privés. Il permet à ses bénéficiaires d'obtenir des avantages fiscaux.

La **souscription** permet de mobiliser le mécénat populaire en faveur de projets de sauvegarde du patrimoine public ou associatif.

La **subvention** : La Fondation peut également apporter une aide financière grâce au mécénat d'entreprise ou à une subvention sur ses fonds propres.

DÉLÉGATION RÉGIONALE DE LORRAINE

62 rue de Metz

54000 NANCY

Tél./Fax : 03.83.46.86.35

Mail : lorraine@fondation-patrimoine.org

Site web : lorraine.fondation-patrimoine.org

Photos © Ville de Dieulouard



APPEL AU MÉCÉNAT
POPULAIRE



Crypte de l'église paroissiale
Saint-Sébastien
DIEULOUARD (54)

Préserveons aujourd'hui l'avenir

lorraine.fondation-patrimoine.org

Ne pas jeter sur la voie publique